

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié**  
**par le Règlement (UE) 2020/878**

Date d'impression : 20.06.2024

Numéro de version 13

Révision: 20.10.2023

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

- Nom du produit: **ACETATE DE METHOXYPROPANOL / PGMEA**  
*Propylene Glycol Methyl Ether Acetate*
- Code du produit: **0007**
- No CAS: **108-65-6**
- Numéro CE: **203-603-9**
- Numéro index: **607-195-00-7**
- Numéro d'enregistrement: **01-2119475791-29-xxxx**  
*Non concerné*

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

- Emploi de la substance / de la préparation: *Pas d'autres informations importantes disponibles.*  
*Solvants*  
*Fabrication de produits chimiques*

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

- Producteur/fournisseur: **Société CHARBONNEAUX BRABANT** **TEL: 03-26-49-58-70**  
**Société PIERRE BRABANT** **TEL: 03-20-41-28-05**  
**Société FLOURENT BRABANT** **TEL: 03-20-41-28-05**  
**Société BRABANT CHIMIE** **TEL: 02-38-87-81-75**  
**Société HAUGUEL Saint Ouen** **TEL: 01-30-37-00-04**  
**Société HAUGUEL Gonfreville** **TEL: 02-32-79-55-00**
- Service chargé des renseignements: **Service Sécurité de la Société P. BRABANT**  
**25 route Nationale**  
**59152 TRESSIN**  
**Tel: 03 20 41 28 05**  
**Courriel: contact@brabant.fr**  
**ORFILA** **téléphone: 01 45 42 59 59**  
**SAMU : 15**  
**POMPIERS: 18**  
*Pour connaître la liste des médecins de garde contactez le 15.*  
*Emergency Number 112*

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS07

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Pictogrammes de danger



La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

Attention

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P240

Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P280

Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

(suite page 2)

FR

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié**  
**par le Règlement (UE) 2020/878**

Date d'impression : 20.06.2024

Numéro de version 13

Révision: 20.10.2023

**Nom du produit:** ACETATE DE METHOXYPROPANOL / PGMEA  
**Propylene Glycol Methyl Ether Acetate**

P312 P370+P378	(suite de la page 1) Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. En cas d'incendie: Utiliser du CO <sub>2</sub> , de la poudre d'extinction ou de l'eau pulvérisée pour l'extinction.
P403+P235 P501	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

*Le produit ne possède pas, ou n'engendre pas en cours d'utilisation, d'autres propriétés dangereuses qui ne feraient pas l'objet d'une classification selon le règlement (CE) n°1272/2008.*

**2.3 Autres dangers**

- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT:

*Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.*

*Non applicable.*

- vPvB:

*Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.*

*Non applicable.*

- Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

*Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.*

*Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.*

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.1 Substances**

- No CAS Désignation 108-65-6 acétate de méthoxypropanol
- Code(s) d'identification
- Numéro CE: 203-603-9
- Numéro index: 607-195-00-7
- Nanoforme nc

- Composants dangereux:

CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9 Numéro index: 607-195-00-7 Reg.nr.: 01-2119475791-29-xxxx	1-Methoxy-2-acetoxyp propane	  	50-100%
CAS: 70657-70-4 EINECS: 274-724-2 Numéro index: 607-251-00-0	acétate de 2-méthoxypropyle	  	0,1-<0,3%

- SVHC

néant

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1 Description des mesures de premiers secours**

- Remarques générales: Contacter le personnel secouriste et le service Hygiène Sécurité Environnement.  
**LA RAPIDITE EST ESSENTIELLE.**
- Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.  
 Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.
- Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau.  
 En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.  
 Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un ophtalmologiste
- Après ingestion: Vérifier que la victime ne porte pas de verres de contact, les retirer.  
 Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.  
 Ne pas faire vomir sauf indication contraire du corps médical  
 Demander immédiatement conseil à un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas de traitement spécifique requis.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction: Eau pulvérisée  
 Poudre d'extinction  
 Mousse  
 Dioxyde de carbone  
 Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

(suite page 3)  
FR

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié**  
**par le Règlement (UE) 2020/878**

Date d'impression : 20.06.2024

Numéro de version 13

Révision: 20.10.2023

**Nom du produit: ACETATE DE METHOXYPROPANOL / PGMEA**  
**Propylene Glycol Methyl Ether Acetate**

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

*Un jet d'eau à grand débit peut propager le feu*

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

*Monoxyde de carbone (CO)  
Dioxyde de carbone  
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.*

**5.3 Conseils aux pompiers**

· Equipement spécial de sécurité:

*Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.  
Ne pas inhale les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.*

· Autres indications

*Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.*

(suite de la page 2)

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

*Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.  
Eviter le contact avec la peau et les yeux  
NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu.*

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

*En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.*

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

*Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant, liant universel, sciure).  
Utiliser du matériel antidiéflagrant  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.*

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

*Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Eviter la formation d'aérosols.  
Porter les équipements de protection requis avant toute manipulation (voir chapitre 8)  
Si possible, utiliser un système de transfert clos.  
Reporter l'étiquetage d'origine sur tout récipient utilisé pour un prélèvement.  
Prévoir des douches et fontaines oculaires sur les lieux d'utilisation.  
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.  
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.  
Les équipements appropriés pour faire face aux incendies, les déversements et les fuites doivent être facilement accessibles.  
Mise à la terre des équipements*

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

· Stockage:

*Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants.  
Ne conserver que dans l'emballage d'origine.  
N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.  
Les réservoirs de stockage doivent avoir une liaison équivalente électrique et une mise à la terre.  
Ne pas stocker dans des récipients en cuivre ou ses alliages, aluminium, fer ou acier galvanisé  
Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.*

· Indications concernant le stockage commun:

*Stocker au frais et au sec dans des emballages bien fermés.*

· Autres indications sur les conditions de stockage:

*Pas d'autres informations importantes disponibles.*

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

**CAS: 108-65-6 1-Methoxy-2-acetoxyp propane**

VLEP (France)	Valeur momentanée: 550 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm risque de pénétration percutanée
WEEL (U.S.A.)	Valeur à long terme: 50 ppm
AGW (Allemagne)	Valeur à long terme: 270 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm 1(l); DFG, EU, Y

**CAS: 70657-70-4 acétate de 2-méthoxypropyle**

AGW (Allemagne)	Valeur à long terme: 28 mg/m <sup>3</sup> , 5 ppm 2(l); DFG, H, Z
-----------------	--

(suite page 4)

FR

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié**  
**par le Règlement (UE) 2020/878**

Date d'impression : 20.06.2024

Numéro de version 13

Révision: 20.10.2023

**Nom du produit: ACETATE DE METHOXYPROPANOL / PGMEA**  
**Propylene Glycol Methyl Ether Acetate**

(suite de la page 3)

· DNEL

**CAS: 108-65-6 1-Methoxy-2-acetoxypropane**

DNEL (CONSOMMATEURS)

Exposition à long terme - effets systémiques, par voie orale: 36 mg/kg

Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 33 mg/m<sup>3</sup>

Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 320 mg/kg

(TRAVAILLEURS)

Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 275 mg/m<sup>3</sup>

Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 796 mg/kg

· PNEC

· Remarques supplémentaires:

Information non disponible

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**8.2 Contrôles de l'exposition**

Les mesures de contrôle appropriées pour un lieu de travail particulier dépendent de la façon dont le produit est utilisé et du potentiel d'exposition.

Si les contrôles techniques et les modes opératoires ne sont pas efficaces dans la prévention ou le contrôle de l'exposition, les équipements de protections individuels, qui donnent des résultats satisfaisants, doivent être utilisés.

· Contrôles techniques appropriés

Sous autre indication, voir point 7.

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhale les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Favoriser la mise en place de mesures de protection collectives par rapport aux mesures de protection individuelle.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

En cas de risque d'exposition au delà des valeurs moyennes d'exposition, port obligatoire d'un équipement individuel de protection respiratoire.

Utiliser des appareils conformes à une norme approuvée.

· Protection respiratoire:

Attention! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée.



Gants de protection

Norme EN 374

Changer régulièrement les gants.

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Sélection du matériau du gant en fonction des temps de pénétration, des vitesses de diffusion et de la dégradation. Il faut savoir que la résistance d'un gant est influencée par des facteurs tels que la température du produit, sa concentration, l'épaisseur du gant, le temps de trempage. Maintenir l'exigence de risque chimique, c'est aussi connaître tous les autres paramètres spécifiques au poste de travail (risque mécanique, thermique, dextérité requise pour la manipulation de pièces abrasives).

Se référer aux informations sur la résistance chimique des gants du fabricant de chacun d'entre eux et procéder à un essai pour déterminer si le gant est adapté aux conditions d'utilisation réelle.

· Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ selon fabricant

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. Il faut noter que la durabilité des gants de protection chimique peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré par la norme EN374 en raison des nombreux effets extérieurs spécifiques à un poste de travail.

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ selon fabricant



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· Indications générales.

· Couleur:

Incolore

· Odeur:

Genre ester

· Seuil olfactif:

Information non disponible

· Point de fusion/point de congélation:

-66 °C

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

146,4 °C

· Inflammabilité

Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

1,5 Vol %

· Inférieure:

(suite page 5)

FR

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié**  
**par le Règlement (UE) 2020/878**

Date d'impression : 20.06.2024

Numéro de version 13

Révision: 20.10.2023

**Nom du produit:** ACETATE DE METHOXYPROPANOL / PGMEA  
**Propylene Glycol Methyl Ether Acetate**

(suite de la page 4)

· Supérieure:	7 Vol %
· Point d'éclair:	45 °C
· Température d'auto-inflammation:	333 °C
· pH	4
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Dynamique à 20 °C:	1,2 mPas
· Solubilité	
· l'eau à 20 °C:	198 g/l
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	0,07918125
· Pression de vapeur à 20 °C:	3,59 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	0,967 g/cm³
· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif, toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Masse moléculaire	132,16 g/mol
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	Liquide et vapeurs inflammables.
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant
· VOC (selon Directive 1999/13/CE):	964,1 g/l

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Chaleur / source de chaleur  
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- **10.5 Matières incompatibles:** Les agents oxydants  
Acides forts
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** La combustion génère des oxydes de carbone

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

- Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

LC50	100-180 (POISSONS)
CE50 48 h	>500 mg/litre (DAPHNIES)

CAS: 108-65-6 1-Methoxy-2-acetoxypropane

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (RAT)

- Par voie orale: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- Par voie cutanée: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- Par inhalation: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

FR

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié**  
**par le Règlement (UE) 2020/878**

Date d'impression : 20.06.2024

Numéro de version 13

Révision: 20.10.2023

**Nom du produit:** ACETATE DE METHOXYPROPANOL / PGMEA  
**Propylene Glycol Methyl Ether Acetate**

· Cancérogénicité	(suite de la page 5)
· Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
· Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· <b>11.2 Informations sur les autres dangers</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Propriétés perturbant le système endocrinien	
Aucun des composants n'est compris.	

## \* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· Toxicité aquatique:

**CAS: 108-65-6 1-Methoxy-2-acetoxyp propane**

CE50 (écologique)	>1.000 mg/l (ALGUES) (72h - Ligne directrice 201 de l'OCDE, statique)) Selenastrum capricornutum
	>500 mg/l (DAPHNIES) (48h - semi-statique) Daphnia magna
LC50 (écologique)	134 mg/l (POISSONS) (96h - Ligne directrice 203 de l'OCDE, statique) Oncorhynchus mykiss

· **12.2 Persistance et dégradabilité**

**CAS: 108-65-6 1-Methoxy-2-acetoxyp propane**

Biodegradabilité	83 % (OTH) ((28)j) (OECD 301F; ISO 9408; 92/69/CEE, C.4-D)) Facilement biodégradable
------------------	---

· Autres indications:

Le produit est biodégradable.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Coefficient de partage (*n*-octanol/eau) non défini.

**CAS: 108-65-6 1-Methoxy-2-acetoxyp propane**

Log Pow 1,2 (OTH)

· **12.4 Mobilité dans le sol**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· PBT:

Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

Non applicable.

· vPvB:

Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

Non applicable.

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocrinennes.

· **12.7 Autres effets néfastes**

· Autres indications écologiques:

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocrinennes.

· Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Pour la manipulation des déchets, prendre les précautions définies aux chapitres 7 et 8. Réutilisation ou recyclage lorsque c'est possible, sinon incinération selon les méthodes recommandées d'élimination.

· Emballages non nettoyés:

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

· Recommandation:

Ne pas découper, perforer ou souder sur ou à proximité des emballages vides.

Les emballages vides peuvent contenir des résidus dangereux.

Ne pas retirer l'étiquette de l'emballage tant qu'il n'est pas nettoyé.

Ne pas traiter l'emballage vide comme un déchet ménager.

Ne pas incinérer un emballage fermé.

Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

· ADR, IMDG, IATA

UN1993

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· ADR

· IMDG, IATA

1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (1-Methoxy-2-acetoxyp propane)  
FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (2-methoxy-1-methylethyl acetate)

(suite page 7)

FR

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié**  
**par le Règlement (UE) 2020/878**

Date d'impression : 20.06.2024

Numéro de version 13

Révision: 20.10.2023

**Nom du produit:** ACETATE DE METHOXYPROPANOL / PGMEA  
*Propylene Glycol Methyl Ether Acetate*

(suite de la page 6)

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· ADR



· Classe  
· Étiquette

3 (F1) Liquides inflammables.  
3

· IMDG, IATA



· Class  
· Label

3 Liquides inflammables.  
3

**14.4 Groupe d'emballage**

· ADR, IMDG, IATA

III

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Non applicable.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Liquides inflammables.

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):

30

· No EMS:

F-E,S-E

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

5L

· Quantités limitées (LQ)  
· Quantités exceptées (EQ)

Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

· Catégorie de transport

3

· Code de restriction en tunnels

D/E

· IMDG

5L

· Limited quantities (LQ)

Code: E1

· Excepted quantities (EQ)

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

· "Règlement type" de l'ONU:

UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (1-METHOXY-2-

ACETOXYPROPANE), 3, III

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)

ACTIVE

· Proposition 65

· PROP.65 Chemicals known to cause cancer:

Aucun des composants n'est compris.

· PROP.65 Chemicals known to cause reproductive toxicity for females:

Aucun des composants n'est compris.

· PROP.65 Chemicals known to cause reproductive toxicity for males:

Aucun des composants n'est compris.

· PROP.65 Chemicals known to cause developmental toxicity:

Aucun des composants n'est compris.

· Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances

Tous les composants sont compris.

· Chinese Chemical Inventory of Existing Chemical Substances

Tous les composants sont compris.

· Australian Inventory of Chemical Substances

Tous les composants sont compris.

· Canadian Domestic Substances List (DSL)

Tous les composants sont compris.

(suite page 8)

FR

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié**  
**par le Règlement (UE) 2020/878**

Date d'impression : 20.06.2024

Numéro de version 13

Révision: 20.10.2023

**Nom du produit: ACETATE DE METHOXYPROPANOL / PGMEA**  
**Propylene Glycol Methyl Ether Acetate**

(suite de la page 7)

· Korean Existing Chemical Inventory

*Tous les composants sont compris.*

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

*voir chapitre 2*

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I

*la substance n'est pas comprise*

**LIQUIDES INFAMMABLES**

**P5c LIQUIDES INFAMMABLES**

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas

**5.000 t**

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut

**50.000 t**

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)

*Aucun des composants n'est compris.*

· LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)

*Aucun des composants n'est compris.*

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII

*Conditions de limitation: 3*

· Règlement (CE) N° 649/2012 - PIC

*Aucun des composants n'est compris.*

· Directive 2011/65/UE - RoHS- relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

*Aucun des composants n'est compris.*

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

*Aucun des composants n'est compris.*

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

*Aucun des composants n'est compris.*

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

*Aucun des composants n'est compris.*

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

*Aucun des composants n'est compris.*

· RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone – ANNEXE I (Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone)

· Indications sur les restrictions de travail:

*Rubriques nomenclature ICPE (France): 4331*

*Respecter les réglementations nationales applicables (ICPE, Code du travail, Maladies professionnelles)*

· \* Nanomatériaux:

*Le produit ne contient pas de nanomatériaux*

*Le produit ne contient pas de nanomatériaux*

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

*Néant*

· VOC (CE)

**99,70 %**

· VOCV (CH)

**99,70 %**

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

*Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.*

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces informations ne dispensent pas l'utilisateur de contrôler le produit et n'engagent en aucun cas notre responsabilité quant à l'utilisation pour laquelle il le destine.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Texte intégrale des phrases R, S, H et P utilisées dans le document:

**H226 Liquide et vapeurs inflammables.**

**H335 Peut irriter les voies respiratoires.**

**H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.**

**H360D Peut nuire au fœtus.**

· Domaines d'application selon la directive 98/8/CE - Règlement CE 528/2012.

*Non concerné*

· Date de la version précédente:

**14.06.2021**

· Acronymes et abréviations:

**RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer**

**ICAO: International Civil Aviation Organisation**

**ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route**

**IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods**

**IATA: International Air Transport Association**

**GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals**

**EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances**

**ELINCS: European List of Notified Chemical Substances**

(suite page 9)

FR

***Fiche de données de sécurité***  
***conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié***  
***par le Règlement (UE) 2020/878***

Date d'impression : 20.06.2024

Numéro de version 13

Révision: 20.10.2023

**Nom du produit:** **ACETATE DE METHOXYPROPANOL / PGMEA**  
**Propylene Glycol Methyl Ether Acetate**

(suite de la page 8)

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

\* Données modifiées par rapport à la version  
précédente

FR

**Fiche de données de sécurité**

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié

par le Règlement (UE) 2020/878

Numéro de version 13

Date d'impression : 20.06.2024

Révision: 20.10.2023

**Nom du produit:** *ACETATE DE METHOXYPROPANOL / PGMEA*  
*Propylene Glycol Methyl Ether Acetate*

(suite de la page 9)

**Annexe: Scénario d'exposition**

· **Désignation brève du scénario d'exposition** Voir annexe 1.

FR

<b>Section 1</b>		<b>Scénario d'exposition: travailleur</b>
Titre		Utilisation par les consommateurs dans les produits agrochimiques
Secteur d'utilisation		SU3
Catégorie de procédé		PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15
Catégorie de produit		sans objet
Catégorie d'article		sans objet
Catégorie de rejet dans l'environnement		ERC1
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement		-
Procédés, tâches, activités couvertes		Fabrication de substance. Comprend le recyclage/la récupération, les transferts de matières, le stockage, l'échantillonnage, les activités de laboratoire associées, la maintenance et le chargement (incluant par vaisseau maritime/barge, véhicule routier/ferroviaire et container de vrac).
<b>Section 2</b>		<b>le stockage, l'échantillonnage, les activités de laboratoire associées, la maintenance et le chargement</b>
<b>Caractéristiques du produit/de l'article</b>		<b>(incluant par vaisseau maritime/barge, véhicule routier/ferroviaire et container de vrac)</b>
Forme physique du produit/article		Liquide
Volatilité		Faible volatilité
Empoussièvement		sans objet
Concentration dans une préparation/produit (% en poids/poids)		Jusqu'à 100%.
Autres caractéristiques du produit/de l'article		sans objet
<b>Section 2.1</b>		<b>Contrôle de l'exposition du travailleur</b>
<b>Conditions opérationnelles</b>		
Quantités utilisées		Ne s'applique pas à ce scénario
Fréquence et durée d'utilisation		Couvre des expositions journalières allant jusqu'à 8 heures (sauf mention contraire)
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques		Aucun identifié pour ce scénario
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		Dans l'hypothèse d'une utilisation ne dépassant pas 20°C au-dessus de la température ambiante Dans l'hypothèse qu'une bonne norme de base en matière d'hygiène du travail est mise en œuvre .
<b>Mesures de gestion des risques</b>		
<b>Scénario d'exposition</b>		
Expositions générales ; Procédé continu ; (systèmes fermés)		Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Expositions générales. ; Procédé continu. ; Avec prélèvement d'échantillons. ; (systèmes fermés)		Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Utilisation dans des procédés confinés par lots		Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Expositions générales (systèmes ouverts).		Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Echantillonnage de procédé (systèmes fermés)		Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Nettoyage et maintenance de l'équipement		Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Transferts en vrac ; Installation dédiée		Dégager les lignes de transfert avant découplage
Stockage de produit en vrac ; (systèmes fermés) [CS107]		Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Activités de laboratoire.		Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
<b>Section 2.2</b>		<b>Contrôle de l'exposition environnementale</b>
<b>Conditions opérationnelles</b>		
Quantités utilisées		Tonnage maximum du site par jour (kg/j): 288,000
Fréquence et durée d'utilisation/exposition		Jours d'émission (jours/an): 300
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques		Facteur de dilution dans l'eau douce locale : 19709 (mesurée)
Autres conditions opérationnelles d'utilisation affectant l'exposition environnementale		sans objet

<b>Mesures de gestion des risques</b>	
Conditions et mesures techniques au niveau du procédé (source) afin de prévenir les rejets	sans objet

**Nom du produit:** Propylene Glycol Methyl Ether Acetate,  
Commercial

Conditions et mesures techniques sur site pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets sur le sol	sans objet
Mesures d'organisation pour prévenir/limiter les émissions du site	Le site doit disposer d'un plan de déversement pour garantir que des mesures de protection adéquates sont mises en place pour réduire l'impact de rejets épisodiques.
Conditions et mesures liées à la station municipale d'épuration des eaux d'égouts	sans objet
Conditions et mesures liées au traitement extérieur des déchets à éliminer	sans objet
Conditions et mesures liées à la récupération extérieure des déchets	E13.21 - Traitement biologique – aérobie – Pour contaminants biodégradables solubles
Autres mesures de contrôle environnemental en plus de ce qui précède	Des unités de récupération de vapeur devraient être utilisées lorsque nécessaire.
<b>Section 3</b>	<b>Estimation de l'exposition</b>
<b>3.1 Santé</b>	
L'outil ECETOC TRA a été utilisé pour évaluer les expositions sur le lieu de travail sauf mention contraire.	
<b>3.2 Environnement</b>	
La version 2.1 de EUSES a été utilisée pour évaluer les émissions dans l'environnement sauf mention contraire. Lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opérationnelles recommandées sont observées, les expositions ne sont pas censées dépasser les CESE prévues et les rapports de caractérisation des risques résultants sont censés être inférieurs à 1.	
<b>Section 4</b>	<b>Conseil pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>4.1 Santé</b>	
Les expositions estimées sur le lieu de travail ne sont pas censées excéder les CESE lorsque les mesures identifiées de gestion des risques sont adoptées Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, alors les utilisateurs sont tenus de s'assurer que les risques sont gérés jusqu'à des niveaux au moins équivalents.	
<b>4.2 Environnement</b>	
Les conseils sont basés sur des conditions opérationnelles prévues lesquels ne sont pas applicables à tous les sites; ainsi, la mise à l'échelle peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées spécifiques au site. Des renseignements supplémentaires sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle sont fournis dans la fiche d'information SpERC ( <a href="http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html">http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html</a> ).	

<b>Section 1</b>	<b>Scénario d'exposition: travailleur</b>
Titre	Utilisation par les consommateurs dans les produits agrochimiques
Secteur d'utilisation	SU3
Catégorie de procédé	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15
Catégorie de produit	sans objet
Catégorie d'article	sans objet
Catégorie de rejet dans l'environnement	ERC4
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 4.21a.v1
Procédés, tâches, activités couvertes	Utilisation comme produit chimique de procédé ou agent d'extraction. Comprend le recyclage/la récupération, les transferts de matières, le stockage, l'échantillonnage, les activités de laboratoire associées, la maintenance et le chargement (incluant par vaisseau maritime/barge, véhicule routier/ferroviaire et container de vrac).

<b>Section 2</b>	<b>le stockage, l'échantillonnage, les activités de laboratoire associées, la maintenance et le chargement</b>
<b>Caractéristiques du produit/de l'article</b>	<b>(incluant par vaisseau maritime/barge, véhicule routier/ferroviaire et container de vrac)</b>
Forme physique du produit/article	Liquide
Volatilité	Faible volatilité
Empoussièvement	sans objet
Concentration dans une préparation/produit (% en poids/poids)	Jusqu'à 100%.
Autres caractéristiques du produit/de l'article	sans objet
<b>Section 2.1</b>	<b>Contrôle de l'exposition du travailleur</b>
<b>Conditions opérationnelles</b>	
Quantités utilisées	Ne s'applique pas à ce scénario
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions journalières allant jusqu'à 8 heures (sauf mention contraire)
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques	Aucun identifié pour ce scénario
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition	Dans l'hypothèse d'une utilisation ne dépassant pas 20°C au-dessus de la température ambiante Dans l'hypothèse qu'une bonne norme de base en matière d'hygiène du travail est mise en œuvre .
<b>Mesures de gestion des risques</b>	
<b>Scénario d'exposition</b>	
Expositions générales ; Procédé continu ; (systèmes fermés)	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Expositions générales. ; Procédé continu. ; Avec prélèvement d'échantillons. ; (systèmes fermés)	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Utilisation dans des procédés confinés par lots	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Expositions générales (systèmes ouverts).	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Echantillonnage de procédé (systèmes fermés)	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Nettoyage et maintenance de l'équipement	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Transferts en vrac ; Installation dédiée	Dégager les lignes de transfert avant découplage
Stockage de produit en vrac ; (systèmes fermés) [CS107]	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Activités de laboratoire.	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
<b>Section 2.2</b>	<b>Contrôle de l'exposition environnementale</b>
<b>Conditions opérationnelles</b>	
Quantités utilisées	Tonnage maximum du site par jour (kg/j): 2200
Fréquence et durée d'utilisation/exposition	Jours d'émission (jours/an): 300
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	Facteur de dilution dans l'eau douce locale : 10 Facteur de dilution dans l'eau de mer locale : 100
Autres conditions opérationnelles d'utilisation affectant l'exposition environnementale	sans objet

<b>Mesures de gestion des risques</b>	
Conditions et mesures techniques au niveau du procédé (source) afin de prévenir les rejets	sans objet
Conditions et mesures techniques sur site pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets sur le sol	sans objet
Mesures d'organisation pour prévenir/limiter les émissions du site	Le site doit disposer d'un plan de déversement pour garantir que des mesures de protection adéquates sont mises en place pour réduire l'impact de rejets épisodiques.
Conditions et mesures liées à la station municipale d'épuration des eaux d'égouts	STEP3: Élimination estimée de substance des eaux usées via le traitement des eaux usées domestiques (%): 87,3 (par défaut, à partir d'un modèle de traitement simple) STEP4: Efficacité totale de l'élimination des eaux usées sur site et hors site (usine de traitement des eaux usées domestiques) RMM: 87,3
Conditions et mesures liées au traitement extérieur des déchets à éliminer	sans objet
Conditions et mesures liées à la récupération extérieure des déchets	E13.21 - Traitement biologique – aérobio – Pour contaminants biodégradables solubles
Autres mesures de contrôle environnemental en plus de ce qui précède	Des unités de récupération de vapeur devraient être utilisées lorsque nécessaire.

Section 3	Estimation de l'exposition
<b>3.1 Santé</b>	L'outil ECETOC TRA a été utilisé pour évaluer les expositions sur le lieu de travail sauf mention contraire.
<b>3.2 Environnement</b>	La version 2.1 de EUSES a été utilisée pour évaluer les émissions dans l'environnement sauf mention contraire. Lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opérationnelles recommandées sont observées, les expositions ne sont pas censées dépasser les CESE prévues et les rapports de caractérisation des risques résultants sont censés être inférieurs à 1.
Section 4	Conseil pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
<b>4.1 Santé</b>	Les expositions estimées sur le lieu de travail ne sont pas censées excéder les CESE lorsque les mesures identifiées de gestion des risques sont adoptées. Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, alors les utilisateurs sont tenus de s'assurer que les risques sont gérés jusqu'à des niveaux au moins équivalents.
<b>4.2 Environnement</b>	Les conseils sont basés sur des conditions opérationnelles prévues lesquels ne sont pas applicables à tous les sites; ainsi, la mise à l'échelle peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées spécifiques au site. Des renseignements supplémentaires sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle sont fournis dans la fiche d'information SpERC ( <a href="http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html">http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html</a> ).

Section 1	Scénario d'exposition: travailleur
Titre	Utilisation par les consommateurs dans les produits agrochimiques
Secteur d'utilisation	SU3
Catégorie de procédé	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15
Catégorie de produit	sans objet
Catégorie d'article	sans objet
Catégorie de rejet dans l'environnement	ERC2
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	CEPE 2, CEPE SpERC 2.1b.v1
Procédés, tâches, activités couvertes	Formulation, emballage et réemballage de la substance et de ses mélanges par opérations par lot ou continues, incluant le stockage, les transferts de matières, le mélange, la mise sous forme de comprimés, la compression, la mise en pastilles, l'extrusion, l'emballage à grande et petite échelle, l'échantillonnage, la maintenance et les activités de laboratoire associées.
Section 2	le stockage, l'échantillonnage, les activités de laboratoire associées, la maintenance et le chargement
<b>Caractéristiques du produit/de l'article</b>	(incluant par vaisseau maritime/barge, véhicule routier/ferroviaire et container de vrac)
Forme physique du produit/article	Liquide
Volatilité	Faible volatilité
Empoussièvement	sans objet
Concentration dans une préparation/produit (% en poids/poids)	Jusqu'à 100%.
Autres caractéristiques du produit/de l'article	sans objet
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Conditions opérationnelles	
Quantités utilisées	Ne s'applique pas à ce scénario
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions journalières allant jusqu'à 8 heures (sauf mention contraire)
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques	Aucun identifié pour ce scénario

**Nom du produit:** Propylene Glycol Methyl Ether Acetate,  
Commercial

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition	Dans l'hypothèse d'une utilisation ne dépassant pas 20°C au-dessus de la température ambiante Dans l'hypothèse qu'une bonne norme de base en matière d'hygiène du travail est mise en œuvre .
--	--

<b>Mesures de gestion des risques</b>	
<b>Scénario d'exposition</b>	
Expositions générales ; Procédé continu. ; Pas d'échantillonnage. ; (systèmes fermés)	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Expositions générales. ; Procédé continu. ; Avec prélèvement d'échantillons. ; (systèmes fermés)	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Expositions générales. ; Utilisation dans des procédés confinés par lots. ; Avec prélèvement d'échantillons.	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Expositions générales (systèmes ouverts).	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Traitements par lots à des températures élevées ; (systèmes fermés)	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Echantillonnage de procédé (systèmes fermés)	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Transferts en vrac ; Installation dédiée ; (systèmes fermés)	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Stockage de produit en vrac ; (systèmes fermés) [CS107]	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Transferts en vrac ; Installation dédiée ; (systèmes ouverts)	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Opérations de mélange (systèmes ouverts)	Fournir un bon standard de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure)
Transfert/transvasement depuis des récipients; manuel	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Nettoyage et maintenance de l'équipement	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Transferts par bidon/par lot. ; Installation dédiée	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Production ou préparation d'articles par mise en comprimés, compression, extrusion ou mise sous forme de pastilles	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Remplissage de bidon et de petit conditionnement ; installation dédiée	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Stockage de produit en vrac ; (systèmes fermés)	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Activités de laboratoire.	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
<b>Section 2.2</b>	<b>Contrôle de l'exposition environnementale</b>
<b>Conditions opérationnelles</b>	
Quantités utilisées	Tonnage maximum du site par jour (kg/j): 2 100
Fréquence et durée d'utilisation/exposition	Jours d'émission (jour/an): 225
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	Facteur de dilution dans l'eau douce locale : 10 Facteur de dilution dans l'eau de mer locale : 100
Autres conditions opérationnelles d'utilisation affectant l'exposition environnementale	sans objet
<b>Mesures de gestion des risques</b>	

**Nom du produit:** Propylene Glycol Methyl Ether Acetate,  
Commercial

Conditions et mesures techniques au niveau du procédé (source) afin de prévenir les rejets	sans objet
Conditions et mesures techniques sur site pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets sur le sol	Confinement
Mesures d'organisation pour prévenir/limiter les émissions du site	Le site doit disposer d'un plan de déversement pour garantir que des mesures de protection adéquates sont mises en place pour réduire l'impact de rejets épisodiques.
Conditions et mesures liées à la station municipale d'épuration des eaux d'égouts	STEP 3 : Élimination estimée de substance des eaux usées via le traitement des eaux usées domestiques (%): 87,3 (par défaut, à partir d'un modèle de traitement simple) STEP 4: Efficacité totale de l'élimination des eaux usées sur site et hors site (usine de traitement des eaux usées domestiques) RMM: 87,3
Conditions et mesures liées au traitement extérieur des déchets à éliminer	Éliminer les solvants à jeter et les récipients usagés conformément aux réglementations locales.
Conditions et mesures liées à la récupération extérieure des déchets	Stockage de produits finis dans des récipients fermés (par exemple, cuves de vrac, bidons, boîtes métalliques). Incinérer, absorber, ou absorber les vapeurs émanant de la solution chaque fois que nécessaire.
Autres mesures de contrôle environnemental en plus de ce qui précède	Des unités de récupération de vapeur devraient être utilisées lorsque nécessaire.

<b>Section 3</b>	<b>Estimation de l'exposition</b>
<b>3.1 Santé</b>	
L'outil ECETOC TRA a été utilisé pour évaluer les expositions sur le lieu de travail sauf mention contraire.	
<b>3.2 Environnement</b>	
	La version 2.1 de EUSES a été utilisée pour évaluer les émissions dans l'environnement sauf mention contraire. Lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opérationnelles recommandées sont observées, les expositions ne sont pas censées dépasser les CESE prévues et les rapports de caractérisation des risques résultants sont censés être inférieurs à 1.
<b>Section 4</b>	<b>Conseil pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>4.1 Santé</b>	
	Les expositions estimées sur le lieu de travail ne sont pas censées excéder les CESE lorsque les mesures identifiées de gestion des risques sont adoptées Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, alors les utilisateurs sont tenus de s'assurer que les risques sont gérés jusqu'à des niveaux au moins équivalents.
<b>4.2 Environnement</b>	
	Les conseils sont basés sur des conditions opérationnelles prévues lesquels ne sont pas applicables à tous les sites; ainsi, la mise à l'échelle peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées spécifiques au site. Des renseignements supplémentaires sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle sont fournis dans la fiche d'information SpERC ( <a href="http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html">http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html</a> ).

<b>Section 1</b>	<b>Scénario d'exposition: travailleur</b>
Titre	Utilisation par les consommateurs dans les produits agrochimiques
Secteur d'utilisation	SU3
Catégorie de procédé	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC14, PROC15
Catégorie de produit	sans objet
Catégorie d'article	sans objet
Catégorie de rejet dans l'environnement	ERC4
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	-
Procédés, tâches, activités couvertes	Couvre l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc) incluant les expositions durant l'utilisation (incluant la réception des matières, le stockage, la préparation et le transfert à partir du vrac et du semi vrac, l'application par pulvérisation, au rouleau, à la brosse, par étalement, par trempage, par écoulement, par lit fluidisé sur des lignes de production et la formation de films), et le nettoyage de l'équipement, la maintenance et les activités de laboratoire associées.
<b>Section 2</b>	<b>stockage, échantillonnage, activités de laboratoire associées, maintenance et chargement</b>
<b>Caractéristiques du produit/de l'article</b>	<b>(incluant par vaisseau maritime/barge, véhicule routier/ferroviaire et container de vrac)</b>
Forme physique du produit/article	Liquide
Volatilité	Faible volatilité
Empoussièvement	sans objet
Concentration dans une préparation/produit (% en poids/poids)	Jusqu'à 100%.
Autres caractéristiques du produit/de l'article	sans objet
<b>Section 2.1</b>	<b>Contrôle de l'exposition du travailleur</b>
<b>Conditions opérationnelles</b>	
Quantités utilisées	Ne s'applique pas à ce scénario
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions journalières allant jusqu'à 8 heures (sauf mention contraire)
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques	Aucun identifié pour ce scénario
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition	Dans l'hypothèse d'une utilisation ne dépassant pas 20°C au-dessus de la température ambiante Dans l'hypothèse qu'une bonne norme de base en matière d'hygiène du travail est mise en œuvre .
<b>Mesures de gestion des risques</b>	
<b>Scénario d'exposition</b>	
Expositions générales (systèmes fermés)	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Expositions générales (systèmes fermés). Avec prélevement d'échantillons.	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Formation de film - séchage accéléré (50 - 100°C). Étuvage (>100°C). Durcissement par rayonnement UV/EB	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Opérations de mélange (systèmes fermés). ; Expositions générales (systèmes fermés).	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Formation de film - séchage à l'air	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Préparation de matière pour application ; opérations de mélange (systèmes ouverts)	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Pulvérisation (automatisée/robotisée).	Procéder dans une cabine ventilée ou dans une installation avec extraction .
Pulvérisation ; manuel.	Porter un appareil respiratoire conforme à la norme EN140 avec filtre de Type A /P2 ou mieux. [PPE29]
Transferts de matières ; Installation non dédiée	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Transferts de matières ; Installation dédiée;	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Rouleau, applicateur, application par écoulement	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Trempage, immersion et coulage	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Activités de laboratoire.	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Transferts de matières. ; Transferts par bidon/par lot. ; Transfert/transvasement depuis des récipients. ; Installation dédiée	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Production ou préparation d'articles par mise en comprimés, compression, extrusion ou mise sous forme de pastilles	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.

---

<b>Section 2.2</b>		<b>Contrôle de l'exposition environnementale</b>
<b>Conditions opérationnelles</b>		
Quantités utilisées	Tonnage maximum du site par jour (kg/j): 36 000	
Fréquence et durée d'utilisation/exposition	Jours d'émission (jours/an): 300	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	Facteur de dilution dans l'eau douce locale : 10 Facteur de dilution dans l'eau de mer locale : 100	
Autres conditions opérationnelles d'utilisation affectant l'exposition environnementale	sans objet	
<b>Mesures de gestion des risques</b>		
Conditions et mesures techniques au niveau du procédé (source) afin de prévenir les rejets	sans objet	
Conditions et mesures techniques sur site pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets sur le sol	sans objet	
Mesures d'organisation pour prévenir/limiter les émissions du site	Le site doit disposer d'un plan de déversement pour garantir que des mesures de protection adéquates sont mises en place pour réduire l'impact de rejets épisodiques.	
Conditions et mesures liées à la station municipale d'épuration des eaux d'égouts	STEP 3 : Élimination estimée de substance des eaux usées via le traitement des eaux usées domestiques (%): 87,3 (par défaut, à partir d'un modèle de traitement simple) STEP4: Efficacité totale de l'élimination des eaux usées sur site et hors site (usine de traitement des eaux usées domestiques) RMM: 87,3	
Conditions et mesures liées au traitement extérieur des déchets à éliminer	Éliminer les solvants à jeter et les récipients usagés conformément aux réglementations locales.	
Conditions et mesures liées à la récupération extérieure des déchets	Stockage de produits finis dans des récipients fermés (par exemple, cuves de vrac, bidons, boîtes métalliques). Incinérer, absorber, ou absorber les vapeurs émanant de la solution chaque fois que nécessaire.	
Autres mesures de contrôle environnemental en plus de ce qui précède	Des unités de récupération de vapeur devraient être utilisées lorsque nécessaire.	
<b>Section 3</b>		<b>Estimation de l'exposition</b>
<b>3.1 Santé</b>		
L'outil ECETOC TRA a été utilisé pour évaluer les expositions sur le lieu de travail sauf mention contraire.		
<b>3.2 Environnement</b>		
La version 2.1 de EUSES a été utilisée pour évaluer les émissions dans l'environnement sauf mention contraire. Lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opérationnelles recommandées sont observées, les expositions ne sont pas censées dépasser les CESE prévues et les rapports de caractérisation des risques résultants sont censés être inférieurs à 1.		
<b>Section 4</b>		<b>Conseil pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>4.1 Santé</b>		
Les expositions estimées sur le lieu de travail ne sont pas censées excéder les CESE lorsque les mesures identifiées de gestion des risques sont adoptées Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, alors les utilisateurs sont tenus de s'assurer que les risques sont gérés jusqu'à des niveaux au moins équivalents.		
<b>4.2 Environnement</b>		
Les conseils sont basés sur des conditions opérationnelles prévues lesquels ne sont pas applicables à tous les sites; ainsi, la mise à l'échelle peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées spécifiques au site. Des renseignements supplémentaires sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle sont fournis dans la fiche d'information SpERC ( <a href="http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html">http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html</a> ).		

<b>Section 1</b>		<b>Scénario d'exposition: travailleur</b>
Titre	Utilisation par les consommateurs dans les produits agrochimiques	
Secteur d'utilisation	SU22	
Catégorie de procédé	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19	

**Nom du produit:** Propylene Glycol Methyl Ether Acetate,  
Commercial

Catégorie de produit	sans objet
Catégorie d'article	sans objet
Catégorie de rejet dans l'environnement	ERC8A, ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 6, ESVOC SpERC 8.3b.v.1
Procédés, tâches, activités couvertes	Couvre l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc) incluant les expositions durant l'utilisation (incluant la réception des matières, le stockage, la préparation et le transfert à partir du vrac et du semi vrac, l'application par pulvérisation, au rouleau, à la brosse, par étalement manuel ou par des procédés similaires, et la formation de films), et le nettoyage de l'équipement, la maintenance et les activités de laboratoire associées.
<b>Section 2</b>	<b>le stockage, l'échantillonnage, les activités de laboratoire associées, la maintenance et le chargement</b>
<b>Caractéristiques du produit/de l'article</b>	<b>(incluant par vaisseau maritime/barge, véhicule routier/ferroviaire et container de vrac)</b>
Forme physique du produit/article	Liquide
Volatilité	Faible volatilité
Empoussièvement	sans objet
Concentration dans une préparation/produit (% en poids/poids)	Jusqu'à 100%.
Autres caractéristiques du produit/de l'article	sans objet
<b>Section 2.1</b>	<b>Contrôle de l'exposition du travailleur</b>
<b>Conditions opérationnelles</b>	
Quantités utilisées	Ne s'applique pas à ce scénario
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions journalières allant jusqu'à 8 heures (sauf mention contraire)
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques	Aucun identifié pour ce scénario
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition	Dans l'hypothèse d'une utilisation ne dépassant pas 20°C au-dessus de la température ambiante Dans l'hypothèse qu'une bonne norme de base en matière d'hygiène du travail est mise en œuvre .

<b>Mesures de gestion des risques</b>	
<b>Scénario d'exposition</b>	
Expositions générales (systèmes fermés)	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Remplissage/préparation d'équipement à partir de bidons ou de récipients.	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Expositions générales (systèmes fermés). Utilisation dans des systèmes confinés.	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Préparation de matière pour application	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Formation de film - séchage à l'air. Extérieur	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Formation de film - séchage à l'air ; Intérieur	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Préparation de matière pour application; intérieur	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Préparation de matière pour application; extérieur	S'assurer que l'opération soit entreprise à l'extérieur.

**Nom du produit:** Propylene Glycol Methyl Ether Acetate,  
Commercial

Transferts de matières. ; Transferts par bidon/par lot. ; Installation non dédiée	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Transferts de matières. ; Installation dédiée ; Transfert par bidon/par lot.	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Rouleau, applicateur, application par écoulement ; Intérieur	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Rouleau, applicateur, application par écoulement ; Extérieur	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Pulvérisation ; manuel ; intérieur	Procéder dans une cabine ventilée ou dans une installation avec extraction .
Pulvérisation ; manuel ; extérieur	Porter un appareil respiratoire conforme à la norme EN140 avec filtre de Type A /P2 ou mieux. {PPE29}
Trempage, immersion et coulage ; intérieur	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Trempage, immersion et coulage ; extérieur	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Activités de laboratoire.	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Application à la main - peintures au doigt, pastels, adhésifs ; intérieur	Porter des gants appropriés testés selon la norme EN374
Application à la main - peintures au doigt, pastels, adhésifs ; extérieur	Porter des gants appropriés testés selon la norme EN374
<b>Section 2.2</b>	<b>Contrôle de l'exposition environnementale</b>
<b>Conditions opérationnelles</b>	
Quantités utilisées	Tonnage maximum du site par jour (kg/j): 5 000
Fréquence et durée d'utilisation/exposition	Jours d'émission (jours/an): 365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	Facteur de dilution dans l'eau douce locale : 10 Facteur de dilution dans l'eau de mer locale : 100
Autres conditions opérationnelles d'utilisation affectant l'exposition environnementale	sans objet
<b>Mesures de gestion des risques</b>	
Conditions et mesures techniques au niveau du procédé (source) afin de prévenir les rejets	sans objet
Conditions et mesures techniques sur site pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets sur le sol	sans objet
Mesures d'organisation pour prévenir/limiter les émissions du site	Le site doit disposer d'un plan de déversement pour garantir que des mesures de protection adéquates sont mises en place pour réduire l'impact de rejets épisodiques.
Conditions et mesures liées à la station municipale d'épuration des eaux d'égouts	STEP3: Élimination estimée de substance des eaux usées via le traitement des eaux usées domestiques (%): 87,3 (par défaut, à partir d'un modèle de traitement simple) STEP4: Efficacité totale de l'élimination des eaux usées sur site et hors site (usine de traitement des eaux usées domestiques) RMM: 87,3
Conditions et mesures liées au traitement extérieur des déchets à éliminer	Éliminer les solvants à jeter et les récipients usagés conformément aux réglementations locales.
Conditions et mesures liées à la récupération extérieure des déchets	Stockage de produits finis dans des récipients fermés (par exemple, cuves de vrac, bidons, boîtes métalliques). Incinérer, absorber, ou absorber les vapeurs émanant de la solution chaque fois que nécessaire.
Autres mesures de contrôle environnemental en plus de ce qui précéde	Des unités de récupération de vapeur devraient être utilisées lorsque nécessaire.

<b>Section 3</b>	<b>Estimation de l'exposition</b>
<b>3.1 Santé</b>	
L'outil ECETOC TRA a été utilisé pour évaluer les expositions sur le lieu de travail sauf mention contraire.	
<b>3.2 Environnement</b>	
La version 2.1 de EUSES a été utilisée pour évaluer les émissions dans l'environnement sauf mention contraire. Lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opérationnelles recommandées sont observées, les expositions ne sont pas censées dépasser les CESE prévues et les rapports de caractérisation des risques résultants sont censés être inférieurs à 1.	
<b>Section 4</b>	<b>Conseil pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>4.1 Santé</b>	
Les expositions estimées sur le lieu de travail ne sont pas censées excéder les CESE lorsque les mesures identifiées de gestion des risques sont adoptées Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, alors les utilisateurs sont tenus de s'assurer que les risques sont gérés jusqu'à des niveaux au moins équivalents.	
<b>4.2 Environnement</b>	

**Nom du produit:** Propylene Glycol Methyl Ether Acetate,  
Commercial

Les conseils sont basés sur des conditions opérationnelles prévues lesquels ne sont pas applicables à tous les sites; ainsi, la mise à l'échelle peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées spécifiques au site. Des renseignements supplémentaires sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle sont fournis dans la fiche d'information SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

<b>Section 1</b>	<b>Scénario d'exposition: travailleur</b>
Titre	Utilisation par les consommateurs dans les produits agrochimiques
Secteur d'utilisation	SU3
Catégorie de procédé	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13
Catégorie de produit	sans objet
Catégorie d'article	sans objet
Catégorie de rejet dans l'environnement	ERC4
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 8, ESVOC 4.4a v1
Procédés, tâches, activités couvertes	Couvre l'utilisation comme composant de produits de nettoyage incluant le transfert depuis le lieu de stockage, le transvasement/déversement de bidons ou récipients. Les expositions durant le mélange/la dilution dans la phase préparatoire et les activités de nettoyage (incluant pulvérisation, brossage, immersion, essuyage, automatisé et à la main), le nettoyage et la maintenance liés à l'équipement.
<b>Section 2</b>	<b>le stockage, l'échantillonnage, les activités de laboratoire associées, la maintenance et le chargement</b>
<b>Caractéristiques du produit/de l'article</b>	<b>(incluant par vaisseau maritime/barge, véhicule routier/ferroviaire et container de vrac)</b>
Forme physique du produit/article	Liquide
Volatilité	Faible volatilité
Empoussièvement	sans objet
Concentration dans une préparation/produit (% en poids/poids)	Jusqu'à 100%.
Autres caractéristiques du produit/de l'article	sans objet
<b>Section 2.1</b>	<b>Contrôle de l'exposition du travailleur</b>
<b>Conditions opérationnelles</b>	
Quantités utilisées	Ne s'applique pas à ce scénario
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions journalières allant jusqu'à 8 heures (sauf mention contraire)
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques	Aucun identifié pour ce scénario

**Nom du produit:** Propylene Glycol Methyl Ether Acetate,  
Commercial

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition	Dans l'hypothèse d'une utilisation ne dépassant pas 20°C au-dessus de la température ambiante Dans l'hypothèse qu'une bonne norme de base en matière d'hygiène du travail est mise en œuvre .
<b>Mesures de gestion des risques</b>	
<b>Scénarii d'exposition</b>	
Expositions générales (systèmes fermés)	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Transferts en vrac ; Installation non dédiée	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Utilisation dans des systèmes confinés ; Procédé automatisé avec systèmes (semi)fermés.	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Utiliser dans des systèmes confinés ; Procédé automatisé avec des systèmes (semi)fermés; Transferts par bidon/par lot.	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Application de produits de nettoyage dans des systèmes fermés	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Remplissage/préparation d'équipement à partir de bidons ou de récipients. Installation dédiée	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Utilisation dans des procédés confinés par lots ; traitement thermique	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Dégraissage de petits objets dans une station de nettoyage	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Nettoyage avec appareil de lavage à basse pression	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Nettoyage avec appareil de lavage à haute pression.	Fournir un bon standard de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure). Éviter de conduire des activités impliquant une exposition durant plus de 4 heures. Porter des gants appropriés testés selon la norme EN374.
Nettoyage; Surfaces; Pas de pulvérisation; Manuel	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.

<b>Section 2.2</b>	<b>Contrôle de l'exposition environnementale</b>
<b>Conditions opérationnelles</b>	
Quantités utilisées	Tonnage maximum du site par jour (kg/j): 5000
Fréquence et durée d'utilisation/exposition	Jours d'émission (jours/an): 20
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	Facteur de dilution dans l'eau douce locale : 10 Facteur de dilution dans l'eau de mer locale : 100
Autres conditions opérationnelles d'utilisation affectant l'exposition environnementale	sans objet
<b>Mesures de gestion des risques</b>	
Conditions et mesures techniques au niveau du procédé (source) afin de prévenir les rejets	sans objet
Conditions et mesures techniques sur site pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets sur le sol	sans objet
Mesures d'organisation pour prévenir/limiter les émissions du site	Le site doit disposer d'un plan de déversement pour garantir que des mesures de protection adéquates sont mises en place pour réduire l'impact de rejets épisodiques.
Conditions et mesures liées à la station municipale d'épuration des eaux d'égouts	STEP3: Élimination estimée de substance des eaux usées via le traitement des eaux usées domestiques (%): 87,3 (par défaut, à partir d'un modèle de traitement simple) STEP4: Efficacité totale de l'élimination des eaux usées sur site et hors site (usine de traitement des eaux usées domestiques) RMM: 87,3
Conditions et mesures liées au traitement extérieur des déchets à éliminer	Éliminer les solvants à jeter et les récipients usagés conformément aux réglementations locales.
Conditions et mesures liées à la récupération extérieure des déchets	Stockage de produits finis dans des récipients fermés (par exemple, cuves de vrac, bidons, boîtes métalliques). Incinérer, absorber, ou absorber les vapeurs émanant de la solution chaque fois que nécessaire.
Autres mesures de contrôle environnemental en plus de ce qui précède	Des unités de récupération de vapeur devraient être utilisées lorsque nécessaire.
<b>Section 3</b>	<b>Estimation de l'exposition</b>
<b>3.1 Santé</b>	
L'outil ECETOC TRA a été utilisé pour évaluer les expositions sur le lieu de travail sauf mention contraire.	
<b>3.2 Environnement</b>	

**Nom du produit:** Propylene Glycol Methyl Ether Acetate,  
Commercial

<p>La version 2.1 de EUSES a été utilisée pour évaluer les émissions dans l'environnement sauf mention contraire. Lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opérationnelles recommandées sont observées, les expositions ne sont pas censées dépasser les CESE prévues et les rapports de caractérisation des risques résultants sont censés être inférieurs à 1.</p>	
<b>Section 4</b>	<b>Conseil pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>4.1 Santé</b>	
Les expositions estimées sur le lieu de travail ne sont pas censées excéder les CESE lorsque les mesures identifiées de gestion des risques sont adoptées Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, alors les utilisateurs sont tenus de s'assurer que les risques sont gérés jusqu'à des niveaux au moins équivalents.	
<b>4.2 Environnement</b>	
Les conseils sont basés sur des conditions opérationnelles prévues lesquels ne sont pas applicables à tous les sites; ainsi, la mise à l'échelle peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées spécifiques au site. Des renseignements supplémentaires sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle sont fournis dans la fiche d'information SpERC ( <a href="http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html">http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html</a> ).	

<b>Section 1</b>	<b>Scénario d'exposition: travailleur</b>
Titre	Utilisation par les consommateurs dans les produits agrochimiques
Secteur d'utilisation	SU22
Catégorie de procédé	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13
Catégorie de produit	sans objet
Catégorie d'article	sans objet
Catégorie de rejet dans l'environnement	ERC8A, ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 9, ESVOC SpERC 8.4b.v.1
Procédés, tâches, activités couvertes	Couvre l'utilisation comme composant de produits de nettoyage incluant le transvasement/déversement de bidons ou de récipients; et les expositions durant le mélange/la dilution dans la phase préparatoire et les activités de nettoyage (incluant pulvérisation, brossage, immersion, essuyage automatisé et à la main).
<b>Section 2</b>	<b>le stockage, l'échantillonnage, les activités de laboratoire associées, la maintenance et le chargement</b>
<b>Caractéristiques du produit/de l'article</b>	<b>(incluant par vaisseau maritime/barge, véhicule routier/ferroviaire et container de vrac)</b>
Forme physique du produit/article	Liquide
Volatilité	Faible volatilité
Empoussièvement	sans objet
Concentration dans une préparation/produit (% en poids/poids)	Jusqu'à 100%.
Autres caractéristiques du produit/de l'article	sans objet
<b>Section 2.1</b>	<b>Contrôle de l'exposition du travailleur</b>
<b>Conditions opérationnelles</b>	
Quantités utilisées	Ne s'applique pas à ce scénario
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions journalières allant jusqu'à 8 heures (sauf mention contraire)
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques	Aucun identifié pour ce scénario
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition	Dans l'hypothèse d'une utilisation ne dépassant pas 20°C au-dessus de la température ambiante Dans l'hypothèse qu'une bonne norme de base en matière d'hygiène du travail est mise en œuvre .
<b>Mesures de gestion des risques</b>	
<b>Scénario d'exposition</b>	
Expositions générales (systèmes fermés)	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Remplissage/préparation d'équipement à partir de bidons ou de récipients. Installation dédiée	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Utilisation dans des systèmes confinés ; Procédé automatisé avec systèmes (semi)fermés.	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Utiliser dans des systèmes confinés ; Procédé automatisé avec des systèmes (semi)fermés; Transferts par bidon/par lot.	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Procédé semi-automatisé (par exemple: application semi-automatique de produits de protection du sol et de produits d'entretien)	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Remplissage/préparation d'équipement à partir de	S'assurer que l'opération soit entreprise à l'extérieur.

**Nom du produit:** Propylene Glycol Methyl Ether Acetate,  
Commercial

bidons ou de récipients. Installation non dédiée	
Nettoyage ; Surfaces ; Trempage manuel; Immersion et coulage	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Nettoyage avec appareil de lavage à basse pression	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Nettoyage avec appareil de lavage à haute pression . Intérieur	Fournir un bon standard de ventilation contrôlée(10 à 15 changements d'air par heure). Porter des gants appropriés testés selon la norme EN374.
Nettoyage avec appareil de lavage à haute pression . Intérieur	Limiter le contenu de la substance dans le produit à 25%. S'assurer que l'opération soit entreprise à l'extérieur. Porter des gants appropriés testés selon la norme EN374.
Nettoyage; Surfaces; Manuel; Pulvérisation;	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Manuel d'application créé pour l'occasion via pulvérisateurs à gâchette, trempage, etc. ; au rouleau, brossage .	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Manuel d'application créé pour l'occasion via pulvérisateurs à gâchette, trempage, etc. ; au rouleau, brossage .	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Application de produits de nettoyage dans des systèmes fermés	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Nettoyage de dispositifs médicaux	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
<b>Section 2.2</b>	<b>Contrôle de l'exposition environnementale</b>
<b>Conditions opérationnelles</b>	
Quantités utilisées	Tonnage maximum du site par jour (kg/j): 5 000
Fréquence et durée d'utilisation/exposition	Jours d'émission (jours/an): 365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	Facteur de dilution dans l'eau douce locale : 10 Facteur de dilution dans l'eau de mer locale : 100
Autres conditions opérationnelles d'utilisation affectant l'exposition environnementale	sans objet
<b>Mesures de gestion des risques</b>	
Conditions et mesures techniques au niveau du procédé (source) afin de prévenir les rejets	sans objet
Conditions et mesures techniques sur site pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets sur le sol	sans objet
Mesures d'organisation pour prévenir/limiter les émissions du site	Le site doit disposer d'un plan de déversement pour garantir que des mesures de protection adéquates sont mises en place pour réduire l'impact de rejets épisodiques.
Conditions et mesures liées à la station municipale d'épuration des eaux d'égouts	STEP3: Élimination estimée de substance des eaux usées via le traitement des eaux usées domestiques (%): 87,3 (par défaut, à partir d'un modèle de traitement simple) STEP4: Efficacité totale de l'élimination des eaux usées sur site et hors site (usine de traitement des eaux usées domestiques) RMM: 87,3
Conditions et mesures liées au traitement extérieur des déchets à éliminer	Éliminer les solvants à jeter et les récipients usagés conformément aux réglementations locales.
Conditions et mesures liées à la récupération extérieure des déchets	Stockage de produits finis dans des récipients fermés (par exemple, cuves de vrac, bidons, boîtes métalliques). Incinérer, absorber, ou absorber les vapeurs émanant de la solution chaque fois que nécessaire.
Autres mesures de contrôle environnemental en plus de ce qui précède	Des unités de récupération de vapeur devraient être utilisées lorsque nécessaire.
<b>Section 3</b>	<b>Estimation de l'exposition</b>
<b>3.1 Santé</b>	
L'outil ECETOC TRA a été utilisé pour évaluer les expositions sur le lieu de travail sauf mention contraire.	
<b>3.2 Environnement</b>	
La version 2.1 de EUSES a été utilisée pour évaluer les émissions dans l'environnement sauf mention contraire. Lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opérationnelles recommandées sont observées, les expositions ne sont pas censées dépasser les CESE prévues et les rapports de caractérisation des risques résultants sont censés être inférieurs à 1.	
<b>Section 4</b>	<b>Conseil pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>4.1 Santé</b>	
Les expositions estimées sur le lieu de travail ne sont pas censées excéder les CESE lorsque les mesures identifiées de gestion des risques sont adoptées Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, alors les utilisateurs sont tenus de s'assurer que les risques sont gérés jusqu'à des niveaux au moins équivalents.	
<b>4.2 Environnement</b>	
Les conseils sont basés sur des conditions opérationnelles prévues lesquels ne sont pas applicables à tous les sites; ainsi, la mise à l'échelle peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées spécifiques au site. Des renseignements supplémentaires sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle sont fournis dans la fiche d'information SpERC ( <a href="http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html">http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html</a> ).	

<b>Section 1</b>		<b>Scénario d'exposition: travailleur</b>
Titre		Utilisation par les consommateurs dans les produits agrochimiques
Secteur d'utilisation		SU22
Catégorie de procédé		PROC1, PROC2, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC11, PROC15
Catégorie de produit		sans objet
Catégorie d'article		sans objet
Catégorie de rejet dans l'environnement		ERC8A, ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement		ECPA 2, ECPA SpERC 8d.2.v1
Procédés, tâches, activités couvertes		Utilisation comme excipient agrochimique pour l'application par pulvérisation manuelle ou mécanique; fumées et nébulisation ; incluant l'équipement de nettoyage à fond et l'évacuation.
<b>Section 2</b>		<b>Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques</b>
<b>Caractéristiques du produit/de l'article</b>		
Forme physique du produit/article		Liquide
Volatilité		Faible volatilité
Empoussièvement		sans objet
Concentration dans une préparation/produit (% en poids/poids)		Jusqu'à 25%.
Autres caractéristiques du produit/de l'article		sans objet
<b>Section 2.1</b>		<b>Contrôle de l'exposition du travailleur</b>
<b>Conditions opérationnelles</b>		
Quantités utilisées		Ne s'applique pas à ce scénario
Fréquence et durée d'utilisation		Couvre des expositions journalières allant jusqu'à 8 heures (sauf mention contraire)
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques		Aucun identifié pour ce scénario
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		Dans l'hypothèse d'une utilisation ne dépassant pas 20°C au-dessus de la température ambiante Dans l'hypothèse qu'une bonne norme de base en matière d'hygiène du travail est mise en œuvre .
<b>Mesures de gestion des risques</b>		
<b>Scénario d'exposition</b>		
Expositions générales (systèmes fermés)		Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Transfert/transvasement depuis des récipients. Installation dédiée		Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Opérations de mélange (systèmes ouverts) ; extérieur		Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Pulvérisation/brumisation par application manuelle ; extérieur		S'assurer que l'opération soit entreprise à l'extérieur. Porter des gants appropriés testés selon la norme EN374.
Pulvérisation/brumisation par application manuelle.		Procéder dans une cabine ventilée ou dans une installation avec extraction .
Manuel d'application créé pour l'occasion via pulvérisateurs à gâchette, trempage, etc.		Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Nettoyage et maintenance de l'équipement		Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Évacuation des déchets. Extérieur		S'assurer que l'opération soit entreprise à l'extérieur.
Stockage ; extérieur		Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
<b>Section 2.2</b>		<b>Contrôle de l'exposition environnementale</b>
<b>Conditions opérationnelles</b>		
Quantités utilisées		Tonnage maximum du site par jour (kg/j): 410
Fréquence et durée d'utilisation/exposition		Jours d'émission (jours/an): 365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques		Facteur de dilution dans l'eau douce locale : 10 Facteur de dilution dans l'eau de mer locale : 100

**Nom du produit:** Propylene Glycol Methyl Ether Acetate,  
Commercial

Autres conditions opérationnelles d'utilisation affectant l'exposition environnementale	sans objet
---	------------

<b>Mesures de gestion des risques</b>	
Conditions et mesures techniques au niveau du procédé (source) afin de prévenir les rejets	sans objet
Conditions et mesures techniques sur site pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets sur le sol	sans objet
Mesures d'organisation pour prévenir/limiter les émissions du site	sans objet
Conditions et mesures liées à la station municipale d'épuration des eaux d'égouts	sans objet
Conditions et mesures liées au traitement extérieur des déchets à éliminer	sans objet
Conditions et mesures liées à la récupération extérieure des déchets	sans objet
Autres mesures de contrôle environnemental en plus de ce qui précède	sans objet

<b>Section 3</b>	<b>Estimation de l'exposition</b>
<b>3.1 Santé</b>	

L'outil ECETOC TRA a été utilisé pour évaluer les expositions sur le lieu de travail sauf mention contraire.

<b>3.2 Environnement</b>	
--------------------------	--

La version 2.1 de EUSES a été utilisée pour évaluer les émissions dans l'environnement sauf mention contraire. Lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opérationnelles recommandées sont observées, les expositions ne sont pas censées dépasser les CESE prévues et les rapports de caractérisation des risques résultants sont censés être inférieurs à 1.

<b>Section 4</b>	<b>Conseil pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>4.1 Santé</b>	

Les expositions estimées sur le lieu de travail ne sont pas censées excéder les CESE lorsque les mesures identifiées de gestion des risques sont adoptées

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, alors les utilisateurs sont tenus de s'assurer que les risques sont gérés jusqu'à des niveaux au moins équivalents.

<b>4.2 Environnement</b>	
--------------------------	--

Les conseils sont basés sur des conditions opérationnelles prévues lesquels ne sont pas applicables à tous les sites; ainsi, la mise à l'échelle peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées spécifiques au site. Des renseignements supplémentaires sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle sont fournis dans la fiche d'information SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

<b>Section 1</b>	<b>Scénario d'exposition: travailleur</b>
Titre	Utilisation par les consommateurs dans les produits agrochimiques
Secteur d'utilisation	SU3
Catégorie de procédé	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC15

**Nom du produit:** Propylene Glycol Methyl Ether Acetate,  
Commercial

Catégorie de produit	sans objet
Catégorie d'article	sans objet
Catégorie de rejet dans l'environnement	ERC4
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ECCA 2, ECCA SpERC 5.1
Procédés, tâches, activités couvertes	Couvre l'utilisation dans les revêtements de dans l'enduction de bandes en continu, incluant les expositions durant l'utilisation (incluant la réception des matières, le stockage, la préparation et le transfert à partir du vrac et du semi vrac, l'application par pulvérisation, au rouleau, par applicateur, par trempage, par écoulement, par lit fluidisé sur des lignes de production et par formation de films), et le nettoyage de l'équipement, la maintenance et les activités de laboratoire associées.
<b>Section 2</b>	<b>le stockage, l'échantillonnage, les activités de laboratoire associées, la maintenance et le chargement</b>
<b>Caractéristiques du produit/de l'article</b>	<b>(incluant par vaisseau maritime/barge, véhicule routier/ferroviaire et container de vrac)</b>
Forme physique du produit/article	Liquide
Volatilité	Faible volatilité
Empoussièvement	sans objet
Concentration dans une préparation/produit (% en poids/poids)	Jusqu'à 100%.
Autres caractéristiques du produit/de l'article	sans objet
<b>Section 2.1</b>	<b>Contrôle de l'exposition du travailleur</b>
<b>Conditions opérationnelles</b>	
Quantités utilisées	Ne s'applique pas à ce scénario
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions journalières allant jusqu'à 8 heures (sauf mention contraire)
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques	Aucun identifié pour ce scénario
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition	Dans l'hypothèse d'une utilisation ne dépassant pas 20°C au-dessus de la température ambiante Dans l'hypothèse qu'une bonne norme de base en matière d'hygiène du travail est mise en œuvre .
<b>Mesures de gestion des risques</b>	
<b>Scénario d'exposition</b>	
Expositions générales (systèmes fermés)	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Expositions générales (systèmes fermés). Avec prélevement d'échantillons.	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Formation de film - séchage accéléré (50 - 100°C). Étuvage (>100°C). Durcissement par rayonnement UV/EB	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Opérations de mélange (systèmes fermés) ; expositions générales (systèmes fermés).	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Formation de film - séchage à l'air	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Préparation de matière pour application ; opérations de mélange (systèmes ouverts)	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Pulvérisation (automatisée/robotisée).	Procéder dans une cabine ventilée ou dans une installation avec extraction .
Pulvérisation ; manuel.	Porter un appareil respiratoire conforme à la norme EN140 avec filtre de Type A /P2 ou mieux. [PPE29]
Transferts de matières ; Installation non dédiée	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Transferts de matières ; Installation dédiée;	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Rouleau, applicateur, application par écoulement	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Trempage, immersion et coulage	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Activités de laboratoire.	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Transferts de matières. ; Transferts par bidon/par lot. ; Transferts/transvasements depuis des récipients. ; Installation dédiée	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.

<b>Section 2.2</b>	<b>Contrôle de l'exposition environnementale</b>
<b>Conditions opérationnelles</b>	
Quantités utilisées	Tonnage maximum du site par jour (kg/j): 5400
Fréquence et durée d'utilisation/exposition	Jours d'émission (jours/an): 220
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	Facteur de dilution dans l'eau douce locale : 10 Facteur de dilution dans l'eau de mer locale : 100
Autres conditions opérationnelles d'utilisation affectant l'exposition environnementale	sans objet
<b>Mesures de gestion des risques</b>	

**Nom du produit:** Propylene Glycol Methyl Ether Acetate,  
Commercial

Conditions et mesures techniques au niveau du procédé (source) afin de prévenir les rejets	sans objet
Conditions et mesures techniques sur site pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets sur le sol	sans objet
Mesures d'organisation pour prévenir/limiter les émissions du site	Le site doit disposer d'un plan de déversement pour garantir que des mesures de protection adéquates sont mises en place pour réduire l'impact de rejets épisodiques.
Conditions et mesures liées à la station municipale d'épuration des eaux d'égouts	STEP3: Élimination estimée de substance des eaux usées via le traitement des eaux usées domestiques (%): 87,3 (par défaut, à partir d'un modèle de traitement simple) STEP4: Efficacité totale de l'élimination des eaux usées sur site et hors site (usine de traitement des eaux usées domestiques) RMM: 87,3
Conditions et mesures liées au traitement extérieur des déchets à éliminer	Éliminer les solvants à jeter et les récipients usagés conformément aux réglementations locales.
Conditions et mesures liées à la récupération extérieure des déchets	Stockage de produits finis dans des récipients fermés (par exemple, cuves de vrac, bidons, boîtes métalliques). Incinérer, absorber, ou absorber les vapeurs émanant de la solution chaque fois que nécessaire.
Autres mesures de contrôle environnemental en plus de ce qui précède	Des unités de récupération de vapeur devraient être utilisées lorsque nécessaire.
<b>Section 3</b>	<b>Estimation de l'exposition</b>
<b>3.1 Santé</b>	L'outil ECETOC TRA a été utilisé pour évaluer les expositions sur le lieu de travail sauf mention contraire.
<b>3.2 Environnement</b>	<p>La version 2.1 de EUSES a été utilisée pour évaluer les émissions dans l'environnement sauf mention contraire.</p> <p>Lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opérationnelles recommandées sont observées, les expositions ne sont pas censées dépasser les CESE prévues et les rapports de caractérisation des risques résultants sont censés être inférieurs à 1.</p>
<b>Section 4</b>	<b>Conseil pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>4.1 Santé</b>	<p>Les expositions estimées sur le lieu de travail ne sont pas censées excéder les CESE lorsque les mesures identifiées de gestion des risques sont adoptées</p> <p>Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, alors les utilisateurs sont tenus de s'assurer que les risques sont gérés jusqu'à des niveaux au moins équivalents.</p>
<b>4.2 Environnement</b>	<p>Les conseils sont basés sur des conditions opérationnelles prévues lesquels ne sont pas applicables à tous les sites; ainsi, la mise à l'échelle peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées spécifiques au site.</p> <p>Des renseignements supplémentaires sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle sont fournis dans la fiche d'information SpERC (<a href="http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html">http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html</a>).</p>

<b>Section 1</b>	<b>Scénario d'exposition: travailleur</b>
Titre	Utilisation par les consommateurs dans les produits agrochimiques
Secteur d'utilisation	SU3
Catégorie de procédé	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC15
Catégorie de produit	sans objet
Catégorie d'article	sans objet
Catégorie de rejet dans l'environnement	ERC4
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	CEPE 16a, CEPE SpERC 4.nb.v1
Procédés, tâches, activités couvertes	Couvre l'utilisation dans les encres, incluant les expositions durant l'utilisation (incluant la réception des matières, le stockage, la préparation et le transfert à partir du vrac et du semi vrac, l'application par pulvérisation, au rouleau, par applicateur, par trempage, par écoulement, par lit fluidisé sur des lignes de production et par formation de films) et le nettoyage de l'équipement, la maintenance et les activités de laboratoire associées.

**Nom du produit:** Propylene Glycol Methyl Ether Acetate,  
Commercial

<b>Section 2</b>	<b>le stockage, l'échantillonnage, les activités de laboratoire associées, la maintenance et le chargement</b>
<b>Caractéristiques du produit/de l'article</b>	<b>(incluant par vaisseau maritime/barge, véhicule routier/ferroviaire et container de vrac)</b>
Forme physique du produit/article	Liquide
Volatilité	Faible volatilité
Empoussièvement	sans objet
Concentration dans une préparation/produit (% en poids/poids)	Jusqu'à 100%.
Autres caractéristiques du produit/de l'article	sans objet
<b>Section 2.1</b>	<b>Contrôle de l'exposition du travailleur</b>
<b>Conditions opérationnelles</b>	
Quantités utilisées	Ne s'applique pas à ce scénario
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions journalières allant jusqu'à 8 heures (sauf mention contraire)
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques	Aucun identifié pour ce scénario
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition	Dans l'hypothèse d'une utilisation ne dépassant pas 20°C au-dessus de la température ambiante Dans l'hypothèse qu'une bonne norme de base en matière d'hygiène du travail est mise en œuvre .
<b>Mesures de gestion des risques</b>	
<b>Scénarios d'exposition</b>	
Expositions générales (systèmes fermés)	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Expositions générales (systèmes fermés). Avec prélèvement d'échantillons.	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Formation de film - séchage accéléré (50 - 100°C). Étuvage (>100°C). Durcissement par rayonnement UV/EB	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Opérations de mélange (systèmes fermés) ; expositions générales (systèmes fermés).	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Formation de film - séchage à l'air	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Préparation de matière pour application ; opérations de mélange (systèmes ouverts)	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Pulvérisation (automatisée/robotisée).	Procéder dans une cabine ventilée ou dans une installation avec extraction .
Pulvérisation ; manuel.	Porter un appareil respiratoire conforme à la norme EN140 avec filtre de Type A /P2 ou mieux. {PPE29}
Transferts de matières ; Installation non dédiée	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Transferts de matières ; Installation dédiée;	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Rouleau, applicateur, application par écoulement	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Trempage, immersion et coulage	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Activités de laboratoire.	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
Transferts de matières. ; Transferts par bidon/par lot. ; Transferts/transvasements depuis des récipients. ; Installation dédiée	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées.
<b>Section 2.2</b>	<b>Contrôle de l'exposition environnementale</b>
<b>Conditions opérationnelles</b>	
Quantités utilisées	Tonnage maximum du site par jour (kg/j): 1100
Fréquence et durée d'utilisation/exposition	Jours d'émission (jours/an): 300
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	Facteur de dilution dans l'eau douce locale : 10 Facteur de dilution dans l'eau de mer locale : 100
Autres conditions opérationnelles d'utilisation affectant l'exposition environnementale	sans objet
<b>Mesures de gestion des risques</b>	
Conditions et mesures techniques au niveau du procédé (source) afin de prévenir les rejets	sans objet
Conditions et mesures techniques sur site pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets sur le sol	sans objet
Mesures d'organisation pour prévenir/limiter les émissions du site	Le site doit disposer d'un plan de déversement pour garantir que des mesures de protection adéquates sont mises en place pour réduire l'impact de rejets épisodiques. STEP3: Élimination estimée de substance des eaux usées via le traitement des eaux usées domestiques (%): 87,3 (par défaut, à partir d'un modèle de traitement simple) STEP4: Efficacité totale de l'élimination des eaux usées sur site et hors site (usine de traitement des eaux usées domestiques) RMM: 87,3
Conditions et mesures liées à la station municipale d'épuration des eaux d'égouts	

**Nom du produit:** Propylene Glycol Methyl Ether Acetate,  
Commercial

Conditions et mesures liées au traitement extérieur des déchets à éliminer	Éliminer les solvants à jeter et les récipients usagés conformément aux réglementations locales.
Conditions et mesures liées à la récupération extérieure des déchets	Stockage de produits finis dans des récipients fermés (par exemple, cuves de vrac, bidons, boîtes métalliques). Incinérer, absorber, ou absorber les vapeurs émanant de la solution chaque fois que nécessaire.
Autres mesures de contrôle environnemental en plus de ce qui précède	Des unités de récupération de vapeur devraient être utilisées lorsque nécessaire.
<b>Section 3</b>	<b>Estimation de l'exposition</b>
<b>3.1 Santé</b>	
L'outil ECETOC TRA a été utilisé pour évaluer les expositions sur le lieu de travail sauf mention contraire.	
<b>3.2 Environnement</b>	
La version 2.1 de EUSES a été utilisée pour évaluer les émissions dans l'environnement sauf mention contraire. Lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opérationnelles recommandées sont observées, les expositions ne sont pas censées dépasser les CESE prévues et les rapports de caractérisation des risques résultants sont censés être inférieurs à 1.	
<b>Section 4</b>	<b>Conseil pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>4.1 Santé</b>	
Les expositions estimées sur le lieu de travail ne sont pas censées excéder les CESE lorsque les mesures identifiées de gestion des risques sont adoptées Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, alors les utilisateurs sont tenus de s'assurer que les risques sont gérés jusqu'à des niveaux au moins équivalents.	
<b>4.2 Environnement</b>	
Les conseils sont basés sur des conditions opérationnelles prévues lesquels ne sont pas applicables à tous les sites; ainsi, la mise à l'échelle peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées spécifiques au site. Des renseignements supplémentaires sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle sont fournis dans la fiche d'information SpERC ( <a href="http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html">http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html</a> ).	

<b>Section 1</b>	<b>Scénario d'exposition : consommateur</b>
Titre	Utilisation par les consommateurs dans les produits agrochimiques
Secteur d'utilisation	SU21
Catégorie de procédé	sans objet
Catégorie de produit	PC9a revêtements et peintures, PC 18 encre d'impression et toners
Catégorie d'article	sans objet
Catégorie de rejet dans l'environnement	ERC8A, ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 7 , ESVOC SpERC 8.3c.v.1
Procédés, tâches, activités couvertes	Couvre l'utilisation dans les revêtements et peintures et encres incluant les expositions durant l'utilisation (incluant le mélange de produit, l'application à la brosse ou au rouleau, l'impression, et le nettoyage d'équipement)
<b>Section 2</b>	<b>Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques</b>
<b>Caractéristiques du produit/de l'article</b>	
Forme physique du produit/article	Liquide
Volatilité	Volatilité élevée
Empoussièvement	sans objet
Concentration dans une préparation/produit (% en poids/poids)	Jusqu'à 10% dans les revêtements et les peintures, jusqu'à 45% dans l'encre d'impression et les toners.
Autres caractéristiques du produit/de l'article	sans objet
<b>Section 2.1</b>	<b>Contrôle de l'exposition du consommateur</b>
<b>Conditions opérationnelles</b>	
Quantités utilisées	Jusqu'à 1 000 g dans les revêtements et les peintures, jusqu'à 40 g dans l'encre et les toners
Fréquence et durée d'utilisation	Un événement par jour jusqu'à 2,2 heures ; typiquement un événement de peinture par an ; un événement par jour jusqu'à 0,5 heure pour changer la cartouche de l'imprimante.
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques	Aucun identifié pour ce scénario
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition	Application de peinture à la température ambiante dans un volume de pièce d'au moins 20m3 dont les portes et les fenêtres sont ouvertes. Température ambiante avec ventilation typique pour changer la cartouche de l'imprimante.

**Nom du produit:** Propylene Glycol Methyl Ether Acetate,  
Commercial

<b>Mesures de gestion des risques</b>	
<b>(Sous) catégories de produit</b>	
Revêtements et peintures à base de solvant	Éviter l'utilisation d'une concentration de produit supérieure à 10% ; éviter d'utiliser une quantité de produit supérieure à 1000 grammes plus d'une fois par jour durant plus de 2,2 heures. Éviter l'utilisation dans une pièce dont les portes et les fenêtres sont fermées.
Utilisation dans les encres d'impression et les toners dont la manipulation des cartouches d'encre.	Couvre des concentrations de substance allant jusqu'à 45% pour une utilisation s'élargissant jusqu'à 40 g et jusqu'à 0,5 heure d'exposition par jour.
<b>Section 2.2</b>	<b>Contrôle de l'exposition environnementale</b>
<b>Conditions opérationnelles</b>	
Quantités utilisées	Tonnage maximum par jour (kg/j): 0,52
Fréquence et durée d'utilisation/exposition	Jours d'émission (jours/an): 365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	Facteur de dilution dans l'eau douce locale : 10. Facteur de dilution dans l'eau de mer locale : 100.
Autres conditions opérationnelles d'utilisation affectant l'exposition environnementale	sans objet

<b>Mesures de gestion des risques</b>	
Conditions et mesures techniques au niveau du procédé (source) afin de prévenir les rejets	sans objet
Conditions et mesures techniques sur site pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets sur le sol	sans objet
Mesures d'organisation pour prévenir/limiter les émissions du site	sans objet
Conditions et mesures liées à la station municipale d'épuration des eaux d'égouts	STEP : 3 Élimination estimée de substance des eaux usées via le traitement des eaux usées domestiques (%): 87,3 (par défaut, à partir d'un modèle de traitement simple)
Conditions et mesures liées au traitement extérieur des déchets à éliminer	sans objet
Conditions et mesures liées à la récupération extérieure des déchets	Éliminer les boîtes et récipients de déchets conformément aux réglementations locales
Autres mesures de contrôle environnemental en plus de ce qui précède	Pas de rejet direct dans les égouts. Éviter l'exposition du sol en utilisant des protections.
<b>Section 3</b>	<b>Estimation de l'exposition</b>
<b>3.1 Santé</b>	
L'outil ConsExpo a été utilisé pour évaluer les expositions au niveau du consommateur sauf mention contraire. Lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opérationnelles recommandées sont observées, les expositions ne sont pas censées dépasser les CESE prévues et les rapports de caractérisation des risques résultants sont censés être inférieurs à 1.	
<b>3.2 Environnement</b>	
La version 2.1 de EUSES a été utilisée pour évaluer les émissions dans l'environnement sauf mention contraire. Lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opérationnelles recommandées sont observées, les expositions ne sont pas censées dépasser les CESE prévues et les rapports de caractérisation des risques résultants sont censés être inférieurs à 1.	
<b>Section 4</b>	<b>Conseil pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>4.1 Santé</b>	
Les expositions prévues ne sont pas censées excéder la CESE maximale lorsque les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles indiquées dans la section 2 sont mises en application. Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, alors les utilisateurs sont tenus de s'assurer que les risques sont gérés jusqu'à des niveaux au moins équivalents.	
<b>4.2 Environnement</b>	
Les conseils sont basés sur des conditions opérationnelles prévues lesquels ne sont pas applicables à tous les sites; ainsi, la mise à l'échelle peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées spécifiques au site. Des renseignements supplémentaires sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle sont fournis dans la fiche d'information SpERC ( <a href="http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html">http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html</a> ).	

<b>Section 1</b>		<b>Scénario d'exposition : consommateur</b>
Titre		Utilisation par les consommateurs dans les produits agrochimiques
Secteur d'utilisation		SU21
Catégorie de procédé		sans objet
Catégorie de produit		PC35
Catégorie d'article		sans objet
Catégorie de rejet dans l'environnement		ERC8a, 8d
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement		ESVOC 10 , ESVOC SpERC 8.4.v1
Procédés, tâches, activités couvertes		Couvre l'utilisation dans le lavage et le nettoyage de produits incluant la pulvérisation et l'essuyage.
<b>Section 2</b>		<b>Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques</b>
<b>Caractéristiques du produit/de l'article</b>		
Forme physique du produit/article		Liquide
Volatilité		Volatilité élevée
Empoussièvement		sans objet
Concentration dans une préparation/produit (% en poids/poids)		Jusqu'à 10%.
Autres caractéristiques du produit/de l'article		sans objet
<b>Section 2.1</b>		<b>Contrôle de l'exposition du consommateur</b>
<b>Conditions opérationnelles</b>		
Quantités utilisées		Jusqu'à 16 g par événement. Maximum de trois événements jusqu'à 48 g.
Fréquence et durée d'utilisation		Un événement par jour jusqu'à 1 heure ; 365 jours par an Maximum de 3 événements par jour jusqu'à 3 heures.
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques		Aucun identifié pour ce scénario
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		Utilisation à températures ambiantes dans une pièce d'un volume d'au moins 15 m <sup>3</sup> avec une ventilation domestique typique.
<b>Mesures de gestion des risques</b>		
<b>(Sous) catégories de produit</b>		
Nettoyeurs, pulvérisateurs à gâchette (agents de nettoyage polyvalents, produits d'assainissement, agents de nettoyage du verre) pulvérisant et essuyage		Couvre des concentrations de substance allant jusqu'à 10% pour une utilisation s'élevant jusqu'à 16 g et jusqu'à 1 heure d'exposition par jour.
Nettoyeurs, pulvérisateurs à gâchette (agents de nettoyage polyvalents, produits d'assainissement, agents de nettoyage du verre) pulvérisant et essuyage pour un maximum de trois événements par jour.		Couvre des concentrations de substance allant jusqu'à 10% pour une utilisation s'élevant jusqu'à 48 g et jusqu'à 3 heures d'exposition par jour.
<b>Section 2.2</b>		
<b>Conditions opérationnelles</b>		
Quantités utilisées		Tonnage maximum par jour (kg/j): 0.27
Fréquence et durée d'utilisation/exposition		Jours d'émission (jours/an): 365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques		Facteur de dilution dans l'eau douce locale : 10. Facteur de dilution dans l'eau de mer locale : 100.
Autres conditions opérationnelles d'utilisation affectant l'exposition environnementale		sans objet

<b>Mesures de gestion des risques</b>	
Conditions et mesures techniques au niveau du procédé (source) afin de prévenir les rejets	sans objet
Conditions et mesures techniques sur site pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets sur le sol	sans objet
Mesures d'organisation pour prévenir/limiter les émissions du site	sans objet
Conditions et mesures liées à la station municipale d'épuration des eaux d'égouts	STEP3: Élimination estimée de substance des eaux usées <i>via</i> le traitement des eaux usées domestiques (%): 87,3 (par défaut, à partir d'un modèle de traitement simple)
Conditions et mesures liées au traitement extérieur des déchets à éliminer	sans objet
Conditions et mesures liées à la récupération extérieure des déchets	sans objet
Autres mesures de contrôle environnemental en plus de ce qui précède	sans objet
<b>Section 3</b>	<b>Estimation de l'exposition</b>
<b>3.1 Santé</b>	L'outil ConsExpo a été utilisé pour évaluer les expositions au niveau du consommateur sauf mention contraire. Lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opérationnelles recommandées sont observées, les expositions ne sont pas censées dépasser les CESE prévues et les rapports de caractérisation des risques résultants sont censés être inférieurs à 1.
<b>3.2 Environnement</b>	La version 2.1 de EUSES a été utilisée pour évaluer les émissions dans l'environnement sauf mention contraire. Lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opérationnelles recommandées sont observées, les expositions ne sont pas censées dépasser les CESE prévues et les rapports de caractérisation des risques résultants sont censés être inférieurs à 1.
<b>Section 4</b>	<b>Conseil pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>4.1 Santé</b>	Les expositions prévues ne sont pas censées excéder la CESE maximale lorsque les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles indiquées dans la section 2 sont mises en application. Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, alors les utilisateurs sont tenus de s'assurer que les risques sont gérés jusqu'à des niveaux au moins équivalents.
<b>4.2 Environnement</b>	Les conseils sont basés sur des conditions opérationnelles prévues lesquels ne sont pas applicables à tous les sites; ainsi, la mise à l'échelle peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées spécifiques au site. Des renseignements supplémentaires sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle sont fournis dans la fiche d'information SpERC ( <a href="http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html">http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html</a> ).

<b>Section 1</b>	<b>Scénario d'exposition : consommateur</b>
Titre	Utilisation par les consommateurs dans les produits agrochimiques
Secteur d'utilisation	SU21

**Nom du produit:** Propylene Glycol Methyl Ether Acetate,  
Commercial

Catégorie de procédé	sans objet
Catégorie de produit	PC27
Catégorie d'article	sans objet
Catégorie de rejet dans l'environnement	ERC8A, ERC 8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ECPA SpERC 8d.2.v1
Procédés, tâches, activités couvertes	Couvre l'utilisation au niveau du consommateur comme co-agent de formulation dans les produits chimiques de l'agriculture incluant les produits phytosanitaires.
<b>Section 2</b>	<b>Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques</b>
<b>Caractéristiques du produit/de l'article</b>	
Forme physique du produit/article	Liquide
Volatilité	Volatilité élevée
Empoussièvement	sans objet
Concentration dans une préparation/produit (% en poids/poids)	Jusqu'à 99%.
Autres caractéristiques du produit/de l'article	sans objet
<b>Section 2.1</b>	<b>Contrôle de l'exposition du consommateur</b>
<b>Conditions opérationnelles</b>	
Quantités utilisées	Jusqu'à 137 g par évènement
Fréquence et durée d'utilisation	1 Un événement par jour jusqu'à 6 minutes de pulvérisation avec un aérosol ou un pulvérisateur à gâchette ; 365 jours par an
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques	Aucun identifié pour ce scénario
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition	Utilisation à températures ambiantes dans une pièce d'un volume d'au moins 20 m <sup>3</sup> avec une ventilation domestique typique.
<b>Mesures de gestion des risques</b>	
<b>(Sous) catégories de produit</b>	
Couvre l'utilisation au niveau du consommateur de produits chimiques utilisés en agriculture appliqués par pulvérisation en utilisant des bombes aérosols ou des pulvérisateurs à gâchette.	Couvre des concentrations de substance allant jusqu'à 70% pour une utilisation s'élevant jusqu'à 137 g et jusqu'à 6 minutes de pulvérisation par jour.
<b>Section 2.2</b>	
<b>Conditions opérationnelles</b>	
Quantités utilisées	Tonnage maximum par jour (kg/j): 410
Fréquence et durée d'utilisation/exposition	Jours d'émission (jours/an): 365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	Facteur de dilution dans l'eau douce locale : 10. Facteur de dilution dans l'eau de mer locale : 100.
Autres conditions opérationnelles d'utilisation affectant l'exposition environnementale	sans objet

<b>Mesures de gestion des risques</b>	
Conditions et mesures techniques au niveau du procédé (source) afin de prévenir les rejets	sans objet
Conditions et mesures techniques sur site pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets sur le sol	sans objet
Mesures d'organisation pour prévenir/limiter les émissions du site	sans objet
Conditions et mesures liées à la station municipale d'épuration des eaux d'égouts	sans objet

**Nom du produit:** Propylene Glycol Methyl Ether Acetate,  
Commercial

Conditions et mesures liées au traitement extérieur des déchets à éliminer	sans objet
Conditions et mesures liées à la récupération extérieure des déchets	sans objet
Autres mesures de contrôle environnemental en plus de ce qui précède	sans objet
<b>Section 3</b>	<b>Estimation de l'exposition</b>
<b>3.1 Santé</b>	
L'outil ConsExpo a été utilisé pour évaluer les expositions au niveau du consommateur sauf mention contraire. Lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opérationnelles recommandées sont observées, les expositions ne sont pas censées dépasser les CESE prévues et les rapports de caractérisation des risques résultants sont censés être inférieurs à 1.	
<b>3.2 Environnement</b>	
La version 2.1 de EUSES a été utilisée pour évaluer les émissions dans l'environnement sauf mention contraire. Lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opérationnelles recommandées sont observées, les expositions ne sont pas censées dépasser les CESE prévues et les rapports de caractérisation des risques résultants sont censés être inférieurs à 1.	
<b>Section 4</b>	<b>Conseil pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>4.1 Santé</b>	
Les expositions prévues ne sont pas censées excéder la CESE maximale lorsque les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles indiquées dans la section 2 sont mises en application. Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, alors les utilisateurs sont tenus de s'assurer que les risques sont gérés jusqu'à des niveaux au moins équivalents.	
<b>4.2 Environnement</b>	
Les conseils sont basés sur des conditions opérationnelles prévues lesquels ne sont pas applicables à tous les sites; ainsi, la mise à l'échelle peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées spécifiques au site. Des renseignements supplémentaires sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle sont fournis dans la fiche d'information SpERC ( <a href="http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html">http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html</a> ).	